

## Annexe

# Budget stratégique du programme de législature

*"Si l'on n'investit pas sur le long terme, il n'y a pas de court terme."*

*George Davis*

Établir un budget de législature crédible et significatif est un exercice délicat, mais nécessaire. Il est en effet difficile de connaître le coût de certains projets qui n'ont pas encore fait l'objet d'une étude complète et d'une décision du législatif. Ces éléments relèvent donc de l'estimation. Par ailleurs, il est également hasardeux d'envisager une planification temporelle crédible des investissements importants relatifs à des projets de longue haleine dont la durée dépasse l'horizon de la législature.

Lors de l'élaboration, il convient en outre de ne pas simplement reprendre le plan financier et des tâches remis à jour chaque année lors de la présentation annuelle des budgets de la Ville.

Le budget du programme de législature doit être l'indicateur des principaux investissements déjà décidés ou envisagés, permettant ainsi de démontrer la volonté stratégique, tout en évitant une exhaustivité des investissements moins significatifs qui diluerait quelque peu la force et la clarté du message. En ce sens, un choix méthodique a été fait, soit celui de ne retenir que les investissements dont le montant dépasse le million de francs.

Il paraît toutefois nécessaire de préciser que ce choix délibéré ne signifie pas pour autant que des investissements inférieurs à CHF 1 million sont sans retombées importantes pour la qualité de la vie et l'attractivité de La Chaux-de-Fonds. Nous pouvons par exemple citer la requalification des aires de jeu ou la qualité de l'accueil des nouveaux habitants, envisagée au travers d'un service à la population. Ces illustrations témoignent que, si les mesures susceptibles d'entrer dans cette catégorie n'engendrent pas de coûts importants, leur portée peut néanmoins être significative et s'inscrire dans de nouveaux paradigmes essentiels pour notre ville.

Pour aller plus loin, il a été décidé de retirer du budget de législature les investissements courants dépassant le million, soit ceux qui n'ont pas un caractère exceptionnel ou stratégique mais qui demeurent indispensables et ne sauraient être négligés. Les investissements relatifs à l'entretien du réseau d'eau en sont un exemple.

## Investissements stratégiques du plan de législature

Nouveau musée d'histoire naturelle	CHF	5'719'000.-
Requalification du MIH et du parc des musées *	CHF	8'000'000.-
Construction d'un centre d'archives communales *	CHF	8'000'000.-
Réhabilitation des Anciens abattoirs *	CHF	4'500'000.-
Capitale culturelle *	CHF	2'000'000.-
Centre de glace cantonal des Mélèzes *	CHF	25'000'000.-
Rénovation complète de la piscine des Mélèzes	CHF	11'570'000.-
Plan directeur du centre sportif de la Charrière, requalification 1 <sup>ère</sup> étape *	CHF	1'000'000.-
Requalification des terrains des Foulets	CHF	1'990'000.-
Requalification et entretien de l'espace public (2021-2024) *	CHF	12'000'000.-
Aménagement du quartier de la Place du Marché	CHF	4'260'000.-
Requalification du site immobilier du Châtelot ***	CHF	14'850'000.-
Gare des Forges (Fiaz)	CHF	2'066'500.-
Construction d'un parking d'échange place des Forains */***	CHF	7'400'000.-
Traitement des micropolluants (STEP) **	CHF	10'000'000.-

\* *Crédits encore non sollicités, montants estimés*

\*\* *Investissements autofinancés non-soumis au frein à l'endettement*

\*\*\* *Investissements du patrimoine financier*